

E_ENV015
V01:01 du 24/01/25

Attestation REACH

Registrement, Évaluations et Autorisation des Substances Chimiques.

Le règlement (UE) n° 895/2014 du 14/08/14 modifiant l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH) entré en vigueur le 1er Juin 2007 affecte toutes les entreprises qui produisent, importent, utilisent ou mettent sur le marché européen des substances chimiques.

Par ce document, nous certifions que notre système de gestion des substances chimiques est conforme à la réglementation REACH sur les substances identifiées par l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) et SVHC - La liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ou liste candidate, mise à jour le 25 Juin 2025.

Bien que nous ne sommes ni fabricant, ni préparateur, ni importateur de substances dangereuses, nous vous communiquerons, selon la réglementation et comme prestataire, toutes les substances soumises à autorisation, dont la concentration est supérieure à 0,1% en masse dans nos produits.

A ce jour, et compte tenu des éléments en notre possession, les traitements que nous vous fournissons ne contiennent pas, selon la réglementation, de substances dangereuses.

Cependant, et pour maintenir notre situation « REACH COMPLIANT », nous continuons à vérifier auprès de nos fournisseurs, que toutes les substances dangereuses éventuellement contenues dans les composants qu'ils nous livrent, ont fait l'objet d'un pré-enregistrement ou enregistrement.

En plus, nous leur demandons de s'engager à nous communiquer dans le futur le statut de leurs produits vis-à-vis de cette réglementation.

Notre engagement concerne tous les traitements actuellement réalisés dans notre société ainsi que toute nouvelle formulation.

Nous vous informerons aussi de tout changement de substance qui pourrait avoir un impact réglementaire sur les traitements réalisés sur vos produits.

Pour plus d'information vous pouvez contacter notre correspondant REACH M. Bruno DOUCET (responsable qualité de l'entreprise) qualite2@metal-x.fr

Nous vous prions, d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus dévouées.

La Direction, 06 janvier 2026



Attestation RoHs

Restriction of Hazardous Substances

E_ENV015
V01:01 du 24/01/25

Par ce document, nous certifions que nos composants et produits ne contiennent pas de substances dangereuses dont les valeurs maxi de concentration admises en poids sont citées au sein de la directive RoHS 2011-65-EU (plomb, mercure, chrome, PBB, PBDEn cadmium) et sont conformes a la directive 2015/863.

Nous vous prions, d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus dévoués.

La Direction, 06 janvier 2026

